

PER
P-508
EX-2
B

*numeros
égares*

Vol. VI

OCTOBRE 1907

N° 2

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Pages

41—Étude sur l'histoire de la littérature canadienne—Michél Bibaud.....	L'abbé CAMILLE ROY.
55—Rapport du Secrétaire.....	A. RIVARD.
62—Livres et Revues.....	ADJUTOR RIVARD.
66—Bulletin bibliographique.....	J.-E. PRINCE et A. D.
68—Mécanisme vocal.....	ADJUTOR RIVARD.
72—Lexique canadien-français.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
78—Sarclures.....	LE SARCLEUR.
80—Anglicismes.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire.

COTISATIONS ET ABBONNEMENTS pour 1907-1908 sont maintenant DUS.

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

g = *g* dur (gateau); *s* = *s* dure (sa); *æ* = *eu* français (heureux); *w* = *ou* semi-voyelle (oui); *y* = *i* semi-voyelle (pied); *ÿ* = *u* semi-voyelle (huile); *é* = *e* féminin (je); *h* marque l'aspiration.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (coucou); *ç* = *ch* français (chez).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *ḷ* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *ḳ* (son voisin de *k+y*), *g̣* (son voisin de *g+y*), *ṇ* (*gn* français de agneau). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ, ḍ* (sons voisins de *t+s, d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti, du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de patte), *e* (*e* de péril), *o* (*o* de botte), *æ* (*eu* de jeune). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de pâte), *é* (*e* de chanté), *ó* (*o* de pot), *é* (*eu* de eux). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il part), *è* (*e* de père), *ò* (*o* de encore), *è* (*eu* de peur). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de sans), *ê* (*in* de vin), *õ* (*on* de pont), *ã* (*un* de lundi). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *ȧ, i̇, etc.*; de deux points, elles sont longues: *ä, ï, etc.*; d'un accent, elles sont toniques: *á, é, etc.*

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les petits caractères représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

ÉTUDE

SUR

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE

MICHEL BIBAUD

(1788-1857)

L'HISTORIEN

(suite)

Il n'a pas suffi à Michel Bibaud d'avoir publié en 1830 un recueil de vers : notre premier poète a voulu devenir aussi notre premier historien. Mettre au jour le premier volume de poésies et la première histoire nationale—il s'agit ici d'une simple priorité de temps—qu'il y ait dans la littérature d'un peuple, est, certes, un assez beau titre de gloire, et qui pouvait solliciter l'ambition littéraire de l'auteur des *Satires*. Les initiateurs, les premiers venus, ont au moins sur les autres le mérite d'avoir commencé, d'avoir frayé des voies, et l'on sait que ce fut jadis l'une des grandes consolations de Lucrèce, poète philosophe.

Du reste, vers 1830, notre histoire du Canada offrait à l'ouvrier des lettres un champ aussi fécond qu'il était nouveau. Depuis Charlevoix, qui, au siècle précédent, avait publié une *Histoire* de la Nouvelle-France, aucun écrivain français n'avait tenté de reprendre et de compléter ce récit. Or, l'*Histoire* de Charlevoix ne va pas au delà de 1725 ; et Charlevoix étant lui-même un Français de France, il restait donc à faire la première histoire complète du Canada, et la première aussi qui fût signée d'un nom canadien.

Michel Bibaud n'a pas manqué, dans la *Préface* de la première partie de son *Histoire*, de faire remarquer au lecteur cette lacune et ce besoin, et d'insinuer toute l'opportunité et toute l'originalité de son œuvre.

D'autre part, que d'événements s'étaient accomplis depuis 1725, qui avaient profondément et totalement modifié notre existence nationale! Et quels événements se préparaient encore que l'historien pouvait prévoir! quelles œuvres laborieuses, tourmentées, dont il pouvait suivre déjà et décrire la très pénible élaboration! Aussi, le sujet devait tenter Michel Bibaud, comme il attirait depuis quelques années l'esprit si actif de Jacques Labrie. Labrie et Bibaud travaillèrent à peu près en même temps, mais avec un esprit très différent, à la composition d'une *Histoire* complète du Canada. Par le moyen des recueils littéraires dont il prit tour à tour la direction, Bibaud put livrer tout de suite à l'imprimeur, et en quelque façon au fur et à mesure qu'il les rédigeait, les feuillets de son manuscrit, tandis que Jacques Labrie attendit que son *Histoire* fut terminée avant d'entreprendre de la publier; et l'on sait comme il mourut, en 1831, à la veille de faire imprimer cette œuvre, et comme aussi, malheureusement, en 1837, cette œuvre périt, encore inédite, dans l'incendie de Saint-Benoit.

C'est donc bien Michel Bibaud qui fut notre premier historien canadien; et ce fut donc à lui de prendre, devant la postérité, la responsabilité de porter sur les événements et les agitations de son siècle les premiers jugements de l'histoire.

* * *

Né en 1788, Bibaud se trouvait être le contemporain de toutes les querelles politiques qui remplirent jusqu'à 1837—l'année où il interrompt son récit—les premières périodes de cette partie de notre histoire qu'on appelle la « domination anglaise ». Si donc, il lui fallait, pour écrire pertinemment sur la « domination française, » faire toutes les recherches qu'exige l'étude du passé lointain, il ne lui était pas moins nécessaire de se placer au-dessus des quotidiennes animosités pour voir et montrer dans une pure lumière de vérité les desseins et les actions de ses contemporains. Mais il est si difficile à l'homme de s'abstraire de tous les intérêts, de toutes les passions qui l'entourent et l'enveloppent! L'histoire écrite, nul ne l'ignore, est toujours plus ou moins imprégnée de

ces multiples courants d'idées, de sympathies et de haines qui ne cessent de circuler à travers le peuple, et elle se ressent toujours aussi des inclinations personnelles et des impressions de l'auteur. Mais si l'on ne peut attendre de l'historien, et si même il n'est pas convenable à l'historien, qu'il soit impassible et neutre, du moins peut-on de lui exiger qu'il soit équitable, et qu'il réalise, dans la plus grande mesure possible, cette haute vertu morale qui est l'impartialité.

Or, disons-le tout de suite, Michel Bibaud ne nous paraît pas avoir suffisamment montré à travers son œuvre l'image et le rayonnement de cette vertu. Aussi bien, a-t-il vécu à une époque, la plus troublée de toute notre histoire, où les meilleurs esprits, trop souvent comprimés par une politique oppressive, se sont vivement excités et sont plus d'une fois sortis de leurs bornes. Les réactionnaires aussi bien que les progressistes, les bureaucrates aussi bien que les patriotes, ont alors oublié la juste mesure qu'il faut savoir donner à son geste et à sa pensée, et il n'est donc pas étrange qu'à ce moment où l'on ne pouvait être indifférent aux graves problèmes dont on pressait de toutes parts les tardives solutions, il fût extrêmement difficile d'apprécier avec indépendance et suffisante modération les hommes et leurs actions.

Aussi faut-il, quand on veut juger l'œuvre historique de Bibaud et se rendre compte de l'esprit qui anime l'écrivain, distinguer assez nettement entre l'historien qui raconte, d'une façon d'ailleurs assez brève et sèche, les événements de la domination française, et l'annaliste, le témoin qui enregistre tous les accidents de nos premières luttes parlementaires. Les récits de la domination française, bien dépassés, corrigés et complétés par les historiens qui ont depuis repris ce sujet, n'offrent plus guère d'intérêt pour le lecteur d'aujourd'hui. Ils attestent seulement l'effort louable de l'auteur, assez incomplètement documenté, pour répandre dans le public canadien une connaissance plus précise des origines de notre histoire. C'est sur la seconde partie de l'ouvrage, celle qui comprend les diverses phases de la domination anglaise, que s'est plutôt attachée et concentrée l'attention des contemporains et des critiques.

Et l'on a pensé définir d'un mot l'historien sympathique à l'oligarchie anglaise qui nous gouvernait : on l'a appelé du vocable alors flétrissant de « bureaucrate ». A cette époque, être bureaucrate, c'était sans doute et d'abord être fonctionnaire ; c'était aussi être

l'ami, le partisan de ces employés d'administration qui souvent se plaisaient à traiter les Canadiens comme des vaincus et des conquis, et qui avaient donc apporté d'Angleterre dans ce pays la morgue insolente que les métropolitains se dispensent rarement de faire voir à leurs coloniaux. Il y eut presque toujours parmi nous des amis indiscrets et intéressés du conquérant. En 1792, dès le début de notre vie parlementaire, ce fut Pierre-Louis Panet qui sacrifiait volontiers aux exigences de ses collègues anglais sa langue maternelle et celle de ses compatriotes ; ce fut ensuite le juge de Bonne qui, au début du siècle dernier, conduisait le groupe des anglophiles, et attirait sur lui l'anathème des députés patriotes. On donnait alors à ces courtisans du vainqueur le surnom de « chouayen », lequel servit à désigner d'abord les soldats français qui à la bataille de Chouayen ou Oswego, désespérant de remporter la victoire, passèrent à l'ennemi. Les chouayens, les bureaucrates, les conciliateurs à outrance, Michel Bibaud les connut bien, et les fréquenta sans doute. A l'époque des impatientes colères de Craig, ils se créèrent un organe, et firent vivre d'une existence éphémère, que l'anglomanie elle-même devait tuer, *le Vrai Canadien* ⁽¹⁾. C'est à ce parti dévoué aux anglais, et, c'est à ces fonctionnaires que l'on regardait comme des étrangers, que s'opposait le parti des nationalistes ou des « patriotes ». Et Michel Bibaud manifesta plus d'une fois dans son *Histoire*, en même temps que sa répugnance à accepter la politique des patriotes, ses inclinations évidentes pour le parti des bureaucrates.

* * *

Être historien bureaucrate, c'était donc, au siècle dernier, écrire l'histoire au profit des Anglais qui régentaient et malmenaient la colonie, et au détriment des Canadiens français qui ne cessaient d'y revendiquer leurs droits ; c'était encore, et plus justement peut-être si l'on songe à Michel Bibaud, laisser voir dans l'appréciation des événements et des agitations du Canada, d'une part, une sympathie trop complaisante pour l'esprit et les procédés anglo-saxons, et d'autre part une sévérité excessive et trop souvent indignée pour la tactique parfois maladroite, et pour l'esprit même des chefs canadiens-français.

Non pas que Michel Bibaud ait été traître à sa race, comme on l'a quelquefois insinué. Cette accusation nous paraîtrait bien

(1) Fondé le 7 mars 1810. Vécut une année.

excessive, et imméritée. Bibaud ne manque pas, au début de l'histoire de la domination anglaise, de signaler et de condamner les fautes de la bureaucratie gouvernementale⁽¹⁾; et quand en 1822, pour mettre fin aux difficultés financières qui s'étaient élevées entre le Haut-Canada et le Bas-Canada, le gouvernement d'Angleterre conçut le projet de fondre ces deux provinces en une seule, proposa manifestement de restreindre nos libertés politiques et d'angliciser les Bas-Canadiens, Michel Bibaud réprouva ce dessein et il fit alors paraître deux poésies où il ridiculise, bien lourdement d'ailleurs, les *unionnaires* du Haut-Canada⁽²⁾.

Mais si Bibaud reste canadien-français, et ne souhaite nullement l'absorption de sa race par les Anglo-Saxons, il s'obstine parfois à ne pas comprendre, ou du moins il s'abstient de suffisamment dénoncer les menées ambitieuses et anticanadiennes des personnages officiels, des fonctionnaires, des conseillers législatifs et des députés anglais. Il a l'admiration trop facile et presque toujours prête pour les procédés politiques de nos adversaires; il ne cesse d'opposer la sérénité calme du Conseil législatif, composé surtout d'anglais omnipotents, aux agitations nécessaires, mais quelquefois turbulentes, de notre impuissante chambre d'assemblée.

Peut-être Bibaud a-t-il trop facilement confondu, dans une commune sympathie qui ne pouvait jusque là s'étendre, la politique des cabinets britanniques et la politique des officiers coloniaux de Québec. La première fut plutôt, dans son ensemble, libérale et progressive. Elle fut un jour assez bien définie par Wedderburne, solliciteur-général dans le cabinet de lord North, au cours de la discussion du projet de notre constitution de 1774. A ceux qui au Parlement de Londres soutenaient que « le vainqueur peut, en vertu du droit de conquête, imposer les lois qu'il lui plaît », il répondit avec un ferme bon sens : « Il est certainement au pouvoir du vainqueur de disposer à discrétion de ceux qu'il a vaincus, et lorsque la captivité était la conséquence de la victoire, cette proposition aurait pu être vraie, mais dans des temps plus civilisés, depuis que le but de la guerre est la souveraineté, depuis que la victoire a pour objet d'acquérir des sujets et non des esclaves, la conquête ne donne nul autre droit que celui d'organiser le gouvernement civil et politique du pays, laissant aux

(1) Cf. *Hist. du Canada*, II, 20-22.

(2) Cf. *Hist. du C.* II, 232-235; *Épîtres, Satires*, etc., p. 79-86.

individus la jouissance de leurs propriétés et de tous les privilèges qui ne sont pas contraires à la conservation du pays conquis ». (1)

Cette pensée de justice prudente et suffisante qui inspire, à Londres, les créateurs de l'Acte de 1774, fut encore le motif très louable qui les fit voter, en 1791, notre constitution parlementaire. Il ne faut pas trop reprocher aux hommes d'état anglais, de ce temps, de ne nous avoir donné alors et d'abord qu'un simulacre de gouvernement constitutionnel, qu'une copie mal faite du gouvernement de la métropole. Souvenons-nous comme il est naturel qu'un vainqueur craigne de voir lui échapper sa conquête, et comme, malgré des preuves incontestables de fidélité, il doit lui en coûter de laisser à ses propres conseils une colonie dont il veut tirer quelque honneur et profit. Au reste, les Canadiens eux-mêmes n'étaient pas pressés de sortir du régime de 1774; ils s'estimaient heureux sous cette loi: et eux que l'absolutisme de l'administration française n'avait nullement préparés au gouvernement populaire, ils virent avec appréhension s'élaborer à Londres un régime nouveau qui les jetterait dans l'inconnu, et les livrerait peut-être à l'arbitraire des Anglais du Canada; la protestation qu'ils envoyèrent à Londres fut précisément l'une des raisons qui engagèrent le cabinet britannique à modifier le projet primitif, et à créer, pour la plus grande sécurité des Canadiens français, au lieu d'une seule province, deux provinces distinctes.

Si, maintenant, la constitution de 1791, qui devait ici faire surgir tant de querelles, ne nous donna pas la liberté complète, c'est que l'Angleterre ne nous jugeait pas, à tort sans doute, capables encore de bien utiliser ce cadeau; c'est qu'elle redoutait de notre part, une émancipation que personne ne souhaitait, ou un retour à la France auquel, certes, on ne voulait plus songer; c'est qu'enfin l'Angleterre avait à notre égard adopté une politique de successives et partielles largesses qui satisfaisaient, mais aiguïsaient et irritaient tout ensemble nos légitimes appétits.

Il reste donc que s'il n'a pas manqué à Londres, à la fin du dix-huitième siècle et au siècle dernier, de politiques qui auraient plutôt voulu nous asservir au bon plaisir britannique, l'esprit qui anima la plupart des hommes d'état de ce temps fut plutôt bienveillant à l'endroit des coloniaux du Canada. Michel Bibaud en fut persuadé; il le vit plus nettement que beaucoup de ses

(1) Cité par M. A. DeCelles, dans son livre sur *Papineau*, p. 26-27.

contemporains ; et il le vit si clairement qu'il oublia plus d'une fois d'apercevoir, à ses côtés, le fanatisme, l'esprit de lucre et de domination de ces fonctionnaires, du type Ryland, ⁽¹⁾ que la métropole nous avait envoyés.

*
* *

Cette disposition d'esprit de Michel Bibaud, qui le fait facilement pardonner aux Anglais leurs moins louables démarches, apparaît dès les premières pages où l'historien raconte notre vie parlementaire. On sait avec quelle audacieuse assurance, dès l'ouverture du premier parlement, les députés anglais ⁽²⁾—dont plusieurs ne devaient leur élection qu'à l'extrême condescendance des Canadiens—proposèrent pour la présidence de la Chambre un de leurs collègues anglais, et comment un débat très vif fut alors engagé pour défendre les droits de la langue française, méconnus et contestés comme langue officielle, par l'infime minorité anglaise. Bibaud raconte tout cela en quelques lignes seulement, signale sans y appuyer les injustes prétentions des Anglais, et ne mentionne que dans une note, au bas de la page, les attaques portées par le député Richardson contre la langue française. ⁽³⁾ Combien d'extravagances plus excusables, commises par des députés canadiens-français, trouveront plus tard en Michel Bibaud un censeur toujours âpre à les flétrir ! Pourtant l'historien n'avait-il pas le devoir de comprendre, de saisir, de fixer dès le début de cette période d'agitations politiques la mentalité des Anglais, de surprendre le dessein qui va inspirer désormais leur conduite, et d'enregistrer soigneusement tout cela pour le faire servir à son instruction personnelle, à l'édification de ses compatriotes ?

Si Bibaud ne l'a pas fait, et s'il se montre toujours aussi lent à condamner les Anglais qu'il est prompt à réprimander les Canadiens, c'est, nous l'avons dit, qu'il se refuse à croire ceux-là aussi coupables qu'ils le sont en effet, et c'est encore qu'il soupçonne ceux-ci d'exagérer leurs plaintes et les dangers que nous faisait courir la constitution de 1791.

Aussi bien, semble-t-il que Michel Bibaud n'ait pas su convenablement apprécier les efforts que l'on a fait, de son temps, pour perfectionner cette constitution, et pour en tirer tout ce qu'on

(1) Secrétaire de Craig.

(2) Sur cinquante députés, les Canadiens avaient élu seize Anglais.

(3) *Hist. du C.*, II, 114-115.

en pouvait faire sortir. Et, par exemple, il ne paraît pas avoir assez bien vu la réelle contradiction sur laquelle repose tout système parlementaire qui ne comporte pas la responsabilité ministérielle, et que de cette contradiction ne pouvaient manquer de surgir les plus graves conflits. La chambre des députés n'est plus guère qu'une assemblée de parleurs inutiles quand elle ne peut en rien contrôler l'administration du gouvernement; et ses colères sont inévitables quand elle se heurte constamment à l'indépendance et à la résistance des ministres. C'est pour n'avoir pas assez bien vu ce vice radical de l'Acte de 1791, que Bibaud, partisan déclaré de l'autorité du gouverneur et du Conseil exécutif, blâme trop facilement la Chambre lorsqu'elle s'insurge et regimbe contre la politique arbitraire des fonctionnaires. Cependant, quels autres moyens que les protestations et les agitations parlementaires et électorales pouvaient avoir à leur disposition, pour faire entendre leurs griefs, les députés canadiens qui vécurent sous le régime de 1791? Tout le pouvoir efficace et souverain était concentré entre les mains d'un gouverneur qui administrait la chose publique avec le concours d'un conseil exécutif très dévoué, et d'un conseil législatif composé d'une majorité anglaise et docile. La chambre d'assemblée, impuissante, même après qu'on lui eut partiellement abandonné, en 1818, le droit de voter les subsides, n'avait guère d'autres ressources pour se défendre ou pour s'affirmer que ce que l'on a justement appelé « la faculté de se rendre désagréable ⁽¹⁾ ». Les Commissaires royaux qui furent ici envoyés, en 1835, pour faire une enquête sur l'état de la colonie, reconnurent eux-mêmes combien anormale et dangereuse se trouvait être la composition de notre gouvernement. « La Chambre d'assemblée, observent-ils, dans leur *Rapport* du 15 novembre 1836, ne tarda pas à s'apercevoir de l'importance des fonctions qui lui avaient été assignées par la Constitution: le gouvernement seul fut lent à s'en apercevoir, ou s'il s'en aperçut, à le reconnaître, et à en rencontrer les conséquences avec prudence. Au lieu de former sa politique de manière à gagner la confiance de cette chambre, il adopta le parti malheureux de se reposer exclusivement sur l'appui du Conseil législatif... Le Conseil et l'Assemblée furent composés sur des principes opposés. Le Conseil se tenant fortement avec le pouvoir exécutif, prédomina pendant quelques années, mais la

(1) L'expression est empruntée à M. A. DeCelles. Voir son ouvrage sur *Papineau*, p. 34.

force inhérente à une assemblée populaire s'est développée avec le temps, et dans la grande lutte qui a eu lieu au sujet des finances, l'assemblée a eu un succès complet ⁽¹⁾... »

Nos pères avaient donc eu raison de considérer d'abord avec quelque défiance le présent que voulait nous faire l'Angleterre quand elle prépara l'Acte de 1791, véritable simulacre ou caricature de gouvernement constitutionnel ; et il faut les louer d'avoir voulu par tant d'efforts compléter une liberté politique qu'on leur mesurait si parcimonieusement.

Michel Bibaud reconnaît bien, d'ailleurs, lui-même nos droits au gouvernement responsable. C'est par le vœu qu'un tel gouvernement nous soit donné, qu'il termine le deuxième volume de son *Histoire*. Mais ses instincts bureaucratiques l'avertissent que cette responsabilité ministérielle peut réduire jusqu'à l'impuissance l'autorité de nos gouverneurs anglais, et déjà il s'en alarme. Il souhaite que « par responsabilité, on n'entende rien d'incompatible avec la suprématie et les droits de la métropole ; avec les instructions, les fonctions élevées et la dignité du représentant du souverain. » ⁽²⁾

Qu'aurait donc pensé ce timide politique, s'il avait pu prévoir la toute puissance de nos parlements d'aujourd'hui ? Mais peut-être que si Bibaud semble redouter pour nous une trop complète autonomie politique, c'est moins encore par respect pour nos gouverneurs que par défiance de ses propres compatriotes. Il explique au lecteur les hésitations de la métropole à lâcher les rênes à une colonie qu'elle ne croit pas être encore assez apprivoisée et domptée ; mais il paraît bien croire aussi que nos députés ne sont pas préparés à jouir des institutions politiques vraiment libres, et il n'aperçoit guère que des frondeurs, des exaltés, et des jeunes parmi les hommes que la responsabilité ministérielle ferait demain les maîtres des destinées du pays.

C'est, vraisemblablement, pour cette même raison que Michel Bibaud n'a pas suffisamment compris, et n'a pas assez franchement approuvé l'attitude prise par les députés canadiens sur la question des subsides ? Lorsqu'en 1810, ces députés prièrent le gouverneur, Sir James Craig, de faire parvenir au roi, à la Chambre des Lords, et à la Chambre des Communes une adresse où ils offraient à l'Angleterre de payer désormais toutes les

(1) Cité par Bibaud, *Hist. du Canada*, III, 391-392.

(2) *Histoire du Canada*, II, 410.

dépenses du gouvernement de la Province, Bibaud consent à peine à voir dans cette démarche le très efficace moyen que prennent nos députés pour obtenir le contrôle de tous les revenus du trésor public; il insiste plutôt sur certaines naïvetés ou gaucheries de la rédaction de cette adresse. Il ne tient pas assez compte de ce fait que du libre vote des deniers publics, comme de la responsabilité des ministres, dépendait la pleine réalisation de nos libertés constitutionnelles; que l'une et l'autre prérogatives sont l'essence même du régime parlementaire, et qu'il faut donc savoir gré à nos patriotes de l'avoir compris, d'avoir pour cette cause déployé tant d'activité, et sans cesse tenu en éveil l'opinion publique.

Mais précisément, Bibaud réprouve les agitations de l'opinion publique; il condamne ce qui peut troubler bruyamment la quiétude des gouvernants; il respecte les puissants, il leur fait hommage de sa docile sujétion; il n'ose les importuner; et au lieu de chercher à mettre en lumière et à dénoncer leurs ambitions satisfaites ou avides, il s'applique à détailler et à blâmer les excès de zèle de nos députés canadiens.

Loin de nous, certes, la pensée de vouloir dissimuler toutes les intempérances de langage et de conduite dont se sont rendus coupables les patriotes de l'ancien régime. Excès il y a eu: et il n'en faut pas moins attribuer la cause à l'exaltation de certains chefs politiques, de Papineau surtout, qu'à la résistance inerte et irritante d'une oligarchie dédaigneuse. Mais s'il convenait de faire observer au lecteur—et Bibaud n'y a pas manqué ⁽¹⁾—que la simple prudence humaine obligeait nos députés à être patients, à tenir compte de la situation acquise d'une oligarchie maîtresse, il ne fallait pas moins savoir comprendre certaines exaspérations populaires, sinon pour les excuser tout à fait, du moins pour les expliquer avec quelque sincérité. Or, Bibaud ne se soucie guère d'expliquer les excès de ses compatriotes; il lui plaît davantage et trop souvent de les étaler, de dénigrer leurs auteurs, en ne faisant voir que le côté faible et périlleux de leur conduite politique.

Il cherchera bien, certes, à analyser l'état d'esprit d'un Sir James Craig, à énumérer les influences qui l'ont déterminé, et en

(1) *Histoire du Canada*, II, 142.

particulier les articles du *Canadian Courant* de Montréal, où les Américains établis au Canada ne nous ménageaient pas leurs satires; il trouvera même que le gouverneur est allé trop loin dans sa politique autoritaire et oppressive, mais il se contente à peu près de raconter les faits, il blâme avec calme et sérénité, et il ne paraît avoir aucune vive sympathie pour les victimes de la violence officielle. Volontiers il répèterait à leur sujet ce qu'il écrivait des députés du parlement de 1804: «Malheureusement, l'élection générale de 1804 avait fait entrer dans le quatrième parlement des hommes d'une humeur impatiente et brusque, d'un caractère violent et vindicatif⁽¹⁾». Il affirme même que si parfois Sir James Craig se montra lui-même «vindicatif ou haineux, quelques-uns des membres de l'assemblée ne lui en voulurent point céder sous ce rapport,⁽²⁾» et il enveloppe ainsi dans une commune condamnation l'opresseur et les opprimés.

Il est possible de reconnaître la même tactique de l'historien à tous les moments pénibles de nos luttes patriotiques. Nul n'ignore que de toutes les agitations qui ont bouleversé notre province avant 1837, aucune ne fut plus ardente ni plus aigüe que celle des années 1827-1828. C'est la question des subsides qui en fut cause, et c'est elle qui s'aggravant toujours à mesure que l'on persistait à refuser à la Chambre de disposer de tous les revenus publics, avait provoqué ce conflit dangereux où l'on vit aux prises, armés l'un contre l'autre, Dalhousie et Papineau, le gouverneur et l'Assemblée. La Chambre s'obstinait à voter annuellement, et par articles détaillés, les subsides nécessaires pour défrayer les dépenses de l'administration; elle estimait qu'il n'y avait pas lieu d'accorder une fois pour toutes et pour la vie du roi une liste civile qui eût échappé à son contrôle; le gouverneur, au contraire, refusait de sanctionner tout bill de subsides qui portait atteinte à l'intégrité de ce que la bureaucratie anglaise appelait le «revenu permanent». Les chambres dissoutes, des assemblées populaires un peu partout convoquées, une campagne de presse violemment conduite, des destitutions d'officiers faites inconsidérément après l'expiration des lois de milice qui remit en vigueur les anciennes ordonnances; la réélection des mêmes députés que le gouverneur avait renvoyés, le refus de lord Dalhousie d'approuver l'élection de Papineau à la présidence de

(1) *Hist. du Canada*, II, 138.

(2) *Hist. du Canada*, II, 143.

la nouvelle chambre, la persistance des députés à choisir le grand agitateur pour leur chef, et la prorogation immédiate de ce nouveau parlement: tout cela ne fit qu'irriter davantage et exaspérer les esprits; jamais encore on n'avait vu le peuple canadien s'émouvoir jusqu'à ce point, et les journaux publièrent alors des articles si violents que l'on put croire, à l'étranger, qu'une vague révolutionnaire passait sur la province du Bas-Canada.

Sans doute de telles agitations étaient malheureuses et retardaient le progrès du pays, mais nul doute aussi qu'on n'en peut tenir pour seuls responsables les « patriotes » de 1827; et nul doute encore que ceux-là sont le plus à blâmer qui ne voulaient pas comprendre les justes revendications du peuple canadien. Pourtant Bibaud se montre surtout sévère pour les agitateurs de l'opinion publique, pour tous ces jeunes gens, « bien intentionnés, épris de l'amour de leur patrie et de leurs compatriotes, mais encore sans expérience qui s'étaient jetés, à corps perdu, dans la carrière de la politique ». C'est eux qui « devaient, en passant les bornes de la modération et de la prudence, se fourvoyer, et égarer ou mener trop loin, ceux qui les voulurent suivre ⁽¹⁾ ». Et Bibaud semble vouloir s'excuser lui-même et justifier ses sympathies de bureaucrate, quand il ajoute, après avoir déploré que la presse fût alors livrée à la folie des partis: « Alors, c'était la raison qui devait rester muette; l'intolérance politique régnait en souveraine, et malheur aux Canadiens raisonnables et sensés qui essayaient de mettre un frein aux procédés irréguliers, aux étourderies politiques dont ils étaient les témoins affligés... Ceux-là, qui défendaient le gouvernement, ou même qui ne voulaient pas s'en déclarer les ennemis ouverts, étaient signalés comme dignes de la haine et du mépris du peuple... Il y avait réellement despotisme sur la pensée ⁽²⁾. »

Au reste, Bibaud n'a pas ménagé à la presse de ce temps ses réprimandes et ses conseils. Cette presse fut alors, comme elle peut l'être toujours, une arme toute puissante aux mains des patriotes; et parce que l'excellence de la cause à défendre et des libertés à conquérir unissait dans une même pensée, dans un même élan tous les esprits, l'on vit tous les journaux mettre en commun leur influence et leur action. « Le journalisme en langue française, écrit Bibaud, était, pour ainsi dire, en une

(1) *Histoire du Canada*, II, 305.

(2) *Histoire du Canada*, II, 307-308.

même main, mue par le même mécanisme, dirigée vers le même but. Il y avait unanimité chez les rédacteurs de la *Gazette de Québec*, du *Spectateur Canadien* et de la *Minerve*. »⁽¹⁾ Mais Bibaud ne constate cette unanimité que pour la déplorer aussitôt, et pour dresser la longue liste des extravagances commises et des erreurs partout répandues par ces feuilles canadiennes. Et il ajoute plus loin : « Des orateurs et des journalistes comme ceux qui alors étonnèrent nos oreilles, ou éblouirent nos regards, auraient pu mettre en feu toute la Grèce, à l'exception, peut-être, de la Béotie, et le sang français qui *effervesce* dans les veines de notre jeunesse, ne lui permet pas de résister longtemps et victorieusement à l'impression des harangues flamboyantes et des diatribes inflammatoires ; et l'on ne doit pas en être surpris, quand on réfléchit que des discours ou des écrits médiocrement violents ont pu transformer le phlègme germanique en bile noire, et fanatiser des cerveaux allemands. »⁽²⁾

Après avoir laissé tomber de sa plume cette boutade, Michel Bibaud déclare que « pour réprimer, régler l'enthousiasme des jeunes gens, diminuer la violence des partis, les hommes modérés n'avaient point d'organe public, et n'en pouvaient pas avoir alors ; presque partout l'exaltation politique avait « gagné les devans », et, comme dit un auteur moderne, « lorsque la presse est livrée à la folie des partis, il y a *despotisme sur la pensée* : alors la médiocrité haineuse et violente usurpe la place du talent, et le génie, qui n'est plus compris, abandonne le sceptre de l'éloquence aux déclamations populaires et aux lieux communs des sectaires. »⁽³⁾

Nul doute pour Michel Bibaud qu'à l'époque où nous sommes le talent et le génie ne fussent du côté des bureaucrates ; nul doute pour nous, aussi, que les rédacteurs des journaux de ce temps n'aient par des articles enflammés trop largement contribué à échauffer les esprits, et à préparer des scènes de violence inutiles. Nous étonnerions le lecteur si nous pouvions citer ici certains articles incendiaires de la *Minerve*. Seulement n'y avait-il vraiment qu'à blâmer ces hommes, et l'histoire ne doit-elle pas plutôt faire le juste départ de leurs bonnes et de leurs dangereuses actions ? Et est-il bien suffisant pour apprécier le rôle des journalistes canadiens de résumer ainsi leurs tendances et leurs œuvres.

(1) *Hist. du Canada*, II, 288.

(2) *Hist. du Canada*, II, 306.

(3) *Histoire du Canada*, II, 307.

« A l'époque où nous en sommes (1827-1828), la liberté, ou plutôt la licence de la presse, joue un rôle important, a un effet marqué sur l'état de la société dans les deux provinces. Dans le Bas-Canada, la licence de la presse, aidée de celle de la parole, avait donné lieu à quelques voies de fait, particulièrement dans le comté d'*York* (maintenant des *Deux Montagnes*) : dans la province supérieure, elle occasionna, non seulement des voies de fait, des infractions flagrantes de la paix publique, mais encore des scènes ridicules et comiques, même dans les lieux et dans les occasions, où la décence publique et la gravité devaient seules régner. Au temps dont nous parlons, la presse radicale, ou soi-disant réformatrice, était devenue incivile, vexatoire, injurieuse ; en un mot, avait pris une teinte fort ressemblante à celle du sansculottisme, résultat de l'amalgame du *nevelisme* européen avec le républicanisme américain de la plus basse école. »⁽¹⁾

L'exécution est fort sommaire, et ne comporte aucune nuance d'appréciation. Elle suppose chez celui qui la fait la conviction profonde que le parti des « patriotes », qui s'exprimait officiellement par la voix de ces journaux, était incapable de conduire la lutte entreprise, qu'il n'était qu'imbu de doctrines échevelées, sans consistance, qu'il poursuivait une chimère insaisissable, qu'il ne pouvait donc que blesser inutilement l'autorité infrangible des gouvernants, et amonceler des ruines sur nos institutions chancelantes.

CAMILLE ROY, p^{tre}

(La suite prochainement)

(1) *Histoire du Canada*, II, 320-321.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DE LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA
POUR L'ANNÉE 1906-1907

(présenté le 1^{er} octobre 1907)

Ce rapport, le cinquième que nous avons l'honneur de présenter à nos collègues depuis la fondation de la Société du parler français au Canada, sera, comme les précédents, divisé en six chapitres. Nous dirons en quelques mots ce qui, dans la vie de notre Société pendant l'année 1906-1907, peut offrir le plus d'intérêt, concernant :

- 1° Les membres de la Société ;
- 2° Le bureau de direction ;
- 3° Le comité d'étude et l'assemblée générale ;
- 4° L'enquête sur le parler populaire ;
- 5° Les travaux particuliers de nos collègues ;
- 6° Le *Bulletin du Parler français au Canada*.

I—Les membres

Nous avons reçu, pendant l'année 1906-1907, 90 adhésions nouvelles. D'autre part, nous avons perdu 12 de nos anciens collègues.

La Société compte donc aujourd'hui 662 membres, 78 de plus que l'année dernière.

Parmi les 12 noms que nous avons dû rayer de nos listes, nous comptons ceux de quatre membres décédés : M. l'abbé M. Deschamps, de North-Stukely ; M. Séverin Dumais, notaire, d'Hébertville ; M. l'abbé J.-O. Rémillard, de Wendover, Ontario ; et M. Léon Lejeal, de Paris.

M. l'abbé Rémillard avait été des premiers à s'inscrire quand la Société fut fondée. Il prenait un vif intérêt à nos travaux et nous communiquait régulièrement les résultats de ses observations sur le parler populaire. Nous le comptons parmi nos correspondants les plus zélés.

Quand, au mois de septembre 1906, M. Lejeal arriva à Québec pour assister au Congrès international des Américanistes, il connaissait déjà notre Société; son ami, M. Gustave Zidler, le bon poète qui veut bien honorer le *Bulletin* de sa collaboration, lui en avait parlé. M. Lejeal voulut devenir notre collègue; il s'inscrivit comme membre adhérent, nous promit son concours et nous procura l'échange du *Journal des Américanistes* de Paris. M. Lejeal était de ceux dont le caractère, les croyances et les idées nous font aimer toujours la vieille mère patrie, et, quand il quitta Québec, il comptait parmi nous des amis sincères. A peine de retour à Paris, une maladie grave le saisit. A force d'énergie, il put encore reprendre ses cours au Collège de France, et donna même deux conférences publiques sur le Canada. Mais il aggravait son mal par trop de résistance. Bientôt il lui devint impossible de continuer ses travaux; il lui fut même interdit d'écrire. Ses amis de Québec s'inquiétaient de son silence, quand ils apprirent presque en même temps, et avec une douloureuse surprise, sa maladie et sa mort.

II—Le Bureau de direction

Au mois de septembre 1906, vous deviez élire quatre membres du Bureau. MM. les abbés Camille Roy et Amédée Gosselin, MM. J.-E. Prince et Omer Héroux furent élus.

M. l'abbé Roy a succédé à M. de la Bruère comme président. Nous avons déjà eu l'occasion de dire publiquement notre reconnaissance à M. de la Bruère pour les services qu'il a rendus à la Société.

Voici donc la composition du Bureau qui a dirigé la Société en 1906-1907 :

Président d'honneur : M^{gr} O.-E. MATHIEU.

Président : M. l'abbé Camille ROY.

Vice-président : M. J.-E. PRINCE.

Archiviste : M. l'abbé S.-A. LORTIE.

Secrétaire : M. Adjutor RIVARD.

Directeurs : M^{gr} J.-C. K.-LAFLAMME, M^{gr} C.-O. GAGNON, l'honorable M. P. BOUCHER DE LA BRUÈRE, M. Paul DE CAZES, M. l'abbé Amédée GOSSELIN, M. Eugène ROUILLARD, M. Omer HÉROUX.

MM. Paul de Cazes et Adjudant Rivard sortent de charge cette année et l'élection du mois de septembre courant a pour objet de leur nommer des remplaçants.

Les autres membres du Bureau sortiront de charge dans l'ordre suivant :

En 1908 : M^{gr} J.-C. K.-Laflamme et M. Eugène Rouillard ;

En 1909 : M^{gr} C.-O. Gagnon et l'honorable M. P. Boucher de la Bruère ;

En 1910 : M. l'abbé Camille Roy et M. l'abbé Amédée Gosselin ;

En 1911 : M. J.-E. Prince et M. Omer Héroux.

Le terme des deux directeurs que vous élirez cette année expirera en 1912.

III—Le Comité d'étude et l'Assemblée générale

Le Comité d'étude a préparé six rapports, contenant 1011 articles lexicographiques (321 dans la lettre D, 690 dans la lettre E).

L'assemblée générale n'a pu examiner que 621 de ces articles, qu'elle a adoptés, après leur avoir fait subir les modifications jugées nécessaires.

L'année dernière, l'Assemblée avait sanctionné la rédaction de 680 articles. Son travail paraît avoir été un peu plus lent cette année. Le fait est que les discussions ont été plus longues et plus fréquentes, ce qui n'est pas un mal, puisque le résultat des délibérations doit être, dans ces conditions, plus satisfaisant.

Outre ce travail, et les consultations ordinaires, très nombreuses cette année, que le Comité a été appelé à donner, la Société a eu à s'occuper d'une question assez importante, qu'un de ses directeurs, M. Eugène Rouillard, membre de la Commission de géographie du Canada, lui a soumise. On a proposé à cette Commission de créer et de rendre officielle une double nomenclature, anglaise et française, des noms de lieux de la province de Québec, et, avec l'assentiment du président de la Commission, M. Rouillard a consulté la Société là-dessus. Un comité spécial, après avoir étudié la question, a présenté un rapport, défavorable à la proposition nouvelle ; l'Assemblée générale a adopté ce rapport, qui a été communiqué à la Commission de géographie. Celle-ci n'a pas encore fait connaître officiellement sa décision. La consultation de la Société sera publiée dans un prochain numéro du *Bulletin*.

Le 12 décembre 1906, la Société a donné, dans la grande salle de l'Université, sa troisième séance publique, avec le concours de la Société symphonique de Québec.

IV—L'enquête

L'enquête, cette année, n'a porté que sur les mots de la lettre C, le Comité n'ayant pu, faute de temps, préparer qu'un bulletin d'observations. Ce bulletin ou questionnaire, distribué à nos correspondants, contenait 975 mots, avec 1,265 acceptations.

Nous avons reçu 140 réponses, très riches de matériaux et généralement très bien faites. Les 140 bulletins rentrés à cette date renferment—nous n'oserions l'affirmer, si nous n'en avons nous-mêmes fait le compte—renferment 116,620 observations.

Ce chiffre, ajouté à ceux que nous avons donnés dans les rapports précédents, porte au nombre de 307,621 le total des observations recueillies, depuis le commencement de l'enquête, sur l'usage, les formes diverses et les nuances de signification des mots populaires commençant par les lettres A, B et C.

Nous en faisons le compte devant vous, non pas tant pour attirer votre attention sur la somme de travail accomplie, que pour montrer l'importance de cette enquête et l'autorité que ses résultats devront nécessairement donner au glossaire que nous rêvons de publier un jour.

L'extension et le développement heureux de l'enquête créent cependant un embarras qu'il convient de vous signaler. Les membres du Comité qui jusqu'ici se sont employés à préparer les questionnaires, à dépouiller les réponses, à classer les matériaux ainsi amassés, à les enregistrer sur nos fiches, à les incorporer aux articles du glossaire, et à rédiger ces articles dans leur forme définitive, se trouvent aujourd'hui débordés par l'ouvrage que ce travail demande. Le dépouillement du dernier bulletin d'observations n'est pas commencé; bien plus, les matériaux recueillis sur la lettre B ne sont pas encore classés. Il serait regrettable qu'ayant à notre disposition cet excellent moyen de compléter nos premières recherches, d'en contrôler les résultats, et d'établir enfin notre glossaire sur des témoignages certains, nous ne puissions pas, faute de temps, l'exploiter comme il convient. Une organisation semblable à la nôtre, la direction du *Glossaire des parlars de la Suisse romande* a bien rencontré la même

difficulté; mais, grâce à la générosité de son gouvernement, elle dispose des fonds nécessaires pour faire fonctionner son service d'information et de rédaction. Aussi reconnaît-on que son glossaire sera l'un des plus beaux et des plus complets qui aient été publiés dans les pays de langue romane. Nous n'avons pas la prétention de faire une œuvre aussi parfaite; cependant, la nôtre ne laissera pas d'avoir quelque valeur, si elle se développe suivant le plan qui a été tracé, et si nous continuons à mettre à profit le précieux concours de nos correspondants. Et puisque le Comité d'étude, malgré la meilleure volonté, ne suffit plus à la besogne, il nous faudrait recevoir aussi une aide de l'extérieur, afin de pouvoir rémunérer, si légèrement que ce soit, un travail additionnel devenu nécessaire. Nous vous soumettons ces considérations, pour que vous avisiez aux meilleurs moyens d'assurer la continuation du travail commencé. Si vous ne pouvez pas améliorer la situation, soyez assurés que le Comité fera, comme par le passé, tout ce qu'il lui sera possible de faire, et notre œuvre, dont vos cotisations et le travail désintéressé d'un grand nombre assurent au moins l'existence, se poursuivra, mais elle ne se développera pas autant qu'il est désirable, ni si vite, ni si bien.

V—Travaux particuliers

Nous ne pouvons énumérer tous les travaux particuliers auxquels nos collègues se sont livrés pendant l'année. Nous en mentionnerons seulement quelques-uns.

M^{gr} Laflamme a publié une nouvelle édition de son *Traité de Minéralogie et de Géologie*. C'est, croyons-nous, le premier livre de science canadien-français qui ait eu plus d'une édition, et le seul qui en ait eu quatre.

Nous avons lu aussi de M^{gr} Laflamme, dans les *Mémoires de l'Association forestière du Canada*, un travail sur *l'Éducation forestière dans la province de Québec*.

M. l'abbé Camille Roy, notre président, a réuni en un volume une série d'*Études sur la littérature canadienne-française*.

M. l'abbé F.-X. Burque a fait paraître le second volume de ses *Élévations poétiques*, et un livre sur *le Docteur Pierre-Martial Bardy*.

M. l'abbé Gosselin a donné, en une brochure éditée par le *Bulletin des Recherches historiques*, des *Notes précieuses sur la famille Coulon de Villiers*.

La collection des livres classiques canadiens-français s'est enrichie du *Traité élémentaire de zoologie et d'hygiène* de M. l'abbé V.-A. Huard, qui a aussi publié, en collaboration avec M. l'abbé Henri Simard, un *Manuel des sciences usuelles* conforme au nouveau programme des écoles primaires.

Une seconde édition du *Traité élémentaire de physique* de M. l'abbé Simard vient de paraître.

M. N.-E. Dionne a donné le second volume de la vie et des voyages de *Samuel de Champlain*; M. C.-J. Magnan, un *Traité d'analyse grammaticale et d'analyse logique*; M. Pamphile LeMay, un volume de *Contes*.

On a rendu compte de tous ces ouvrages dans le *Bulletin*, et il ne m'appartient pas de les apprécier ici.

Mentionnons encore la part que plusieurs de nos collègues ont prise aux travaux de la Société royale du Canada et du Congrès international des Américanistes.

Dans le dernier volume des *Mémoires de la Société royale*, nous trouvons plusieurs études présentées par des membres de notre Société.

Au Congrès des Américanistes, la Société du Parler français était représentée par un délégué spécial et par 70 de ses membres; 16 de nos collègues faisaient partie de la commission d'organisation, 10 étaient officiers du Congrès, et 8 ont présenté des travaux.

VI—Le Bulletin

Le *Bulletin*, qui compte cette année 408 pages, a été reçu par environ 1,100 membres et abonnés.

Comme les années passées, nous avons de plus distribué dans les maisons d'éducation 25,000 feuilles d'*Anglicismes* corrigés.

Québec, 1^{er} septembre 1907.

Le Secrétaire général,

ADJUTOR RIVARD.

Approuvé par le Bureau de direction.

Québec, 30 septembre 1907.

Le Président,

C. ROY, P^{tre}

Élections

Le rapport du Secrétaire général et le rapport du trésorier ont été présentés et approuvés à la séance de l'Assemblée générale, tenue à l'Université Laval, le 1^{er} octobre courant.

Le bureau de direction a ensuite procédé au dépouillement du scrutin. MM. Paul de Cazes et Adjutor Rivard ont été réélus directeurs.

L'élection des officiers pour l'année 1907-1908 a donné le résultat suivant :

Président : M. l'abbé C. Roy.

Vice-Président : M. J.-E. Prince.

Secrétaire : M. Adjutor Rivard.

LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

L'abbé F.-X. BURQUE. *Élévations poétiques*. Vol. II. Québec (Imprimerie de la *Libre Parole*), 1907, in-8°, 276 pages.

Il y a dans le nouveau recueil de M. l'abbé Burque des idées justes, des sentiments généreux, des traits édifiants, de la piété, de la morale, du patriotisme. C'est beaucoup, et l'on ne trouve pas souvent dans un ouvrage tant et de si précieux éléments. Si donc cela suffisait pour faire un bon et beau livre de vers, le deuxième volume des *Élévations poétiques* serait un bon et beau livre de vers. Mais la prose est la prose et les vers sont les vers, et il en a toujours été ainsi. Comme ouvrage poétique, le deuxième volume des *Élévations* paraît marquer, en certaines pièces, quelque progrès sur le premier (V. le *Bull.*, vol. V, pp. 30 et 69) ; mais, en général, je regrette beaucoup d'avoir à le dire, M. Burque n'a guère amélioré la facture de ses vers. Peut-être avait-il déjà fait ceux-ci, quand il écrivit les premiers ; les uns et les autres ont à peu près même valeur.

Dans une préface où l'on apprend ce qu'il en coûte à quelques-uns pour n'avoir pas goûté les vers de M. l'abbé Burque, celui-ci explique quel genre de poésie il cultive et à quel point de vue on devrait examiner ses œuvres... M. l'abbé Burque peut être assuré que je mets à l'apprécier justement et suivant son idéal la meilleure volonté ; si ses vers valaient davantage, je serais très heureux de le reconnaître.

M. Ab der Halden rend compte, dans la *Revue d'Europe* du mois de septembre (p. XV), des *Essais sur la littérature canadienne-française* de M. l'abbé Camille Roy. Ce volume, écrit-il, est « le plus intéressant et le plus complet que la jeune littérature canadienne ait inspiré jusqu'ici. »

Dans l'*Hermine* de septembre (pp. 181-182), compte rendu par Lan al Lenner des *Nouvelles Études* de M. Ab der Halden et de l'*Ame solitaire* de M. Lozeau.

Nous avons lu de M. Lucien Naury, dans la *Revue Bleue* du 4 août (pp. 283-286), une étude sur la littérature canadienne-française, à propos des *Nouvelles Études* de M. Charles Ab der Halden et de *l'Ame solitaire* de M. Albert Lozeau.

M. Naury veut qu'on ne ménage ni les critiques bienveillantes ni les encouragements aux écrivains canadiens, surtout aux jeunes. «Et l'on ne nous dit point avec une suffisante netteté, ajoute-t-il, quels obstacles ces jeunes gens rencontrent sur leur route. Du moins, le passé, si imparfaitement que nous le connaissions—nous ne possédons point d'histoire vraiment critique de la littérature canadienne-française—éclaire-t-il le présent: oh! ne négligeons point de constater que le sort des lettres canadiennes fut longtemps précaire! *primo vivere*... le peuple canadien vécut; ce fut un assez beau triomphe: nous célébrons volontiers les exploits des Champlain, des Frontenac, des Montcalm, des Lévis, des Talon: soyons justes; glorifions l'héroïsme obscur des colons abandonnés qui maintinrent la tradition française. Ils vécurent.»

M. Naury voit justement, dans la corruption de la langue, l'un des périls les plus graves qui menacent ici la littérature. «Depuis plus d'un siècle, notre langue, investie de toutes parts, subit dans l'Amérique du Nord un incessant assaut: elle le repousse..... Soyons curieux des œuvres les plus récentes des écrivains canadiens: ces œuvres prouvent l'efficacité d'un long effort collectif; depuis longtemps, on s'est efforcé de restaurer et de sauvegarder la pureté de la langue: admirable collaboration des érudits et des plus humbles descendants des colons français; l'érudition historique et philologique est le plus ferme soutien de la littérature canadienne-française; les jeunes poètes savent-ils tout ce qu'ils doivent à cette Société du Parler français, qui groupe les patients chercheurs de l'Université Laval de Québec?...»

Sans doute il n'y a pas lieu de rendre compte au point de vue littéraire des brochures publiées par l'administration publique. Cependant me sera-t-il permis de dire que nous avons reçu presque en même temps le *Guide du Colon (1907)*, que vient de faire paraître le département des Terres et Forêts de Québec, et un *Rapport intérimaire des Fermes expérimentales (1907)*, imprimé par ordre du Parlement d'Ottawa, et d'ajouter que ces deux ouvrages ne paraissent pas écrits dans la même langue?

Le premier paraît avoir été préparé avec un soin particulier d'éviter les anglicismes et les fautes grossières qui remplissent la plupart des publications de ce genre. Sans doute on trouve encore dans cette brochure quelques expressions et quelques tours que la bonne grammaire condamne, mais qui sont ici comme consacrés et sans lesquels il semble que le rouage de l'administration ne pourrait plus fonctionner. On parviendra plus tard, espérons-le, à faire disparaître aussi ces termes et ces tournures. L'auteur du *Guide du Colon de 1907* a dû en employer encore quelques-uns, mais il en a rejeté un si grand nombre que son livre est, au point de vue de la langue, l'une des meilleures publications du Gouvernement.

Nous ne pouvons en dire autant du *Rapport des Fermes expérimentales*. Le *Bulletin* a naguère relevé quelques-unes des fautes les plus grossières dont était véritablement farci l'avant-dernier rapport des directeurs des fermes d'expérimentation. Eh bien! le *Rapport* fourmille encore de barbarismes, de solécismes, d'anglicismes, et l'on y retrouve, soigneusement répétées, toutes les fautes déjà signalées. Voici seulement quelques spécimens des expressions qu'on rencontre à chaque page de cette brochure hétéroclite :

Une loi est appelée un *acte de loi*... On fait des expériences *en rapport avec* toutes les branches de l'agriculture... On pourvoit *pour* l'établissement d'une ferme *expérimentale*... Les directeurs sont appelés les *officiers à la tête*... Le collège d'agriculture de Guelph est un *noble travail*... Des renseignements sont distribués *depuis* les fermes *expérimentales* aux cultivateurs du Canada... *En fait des* betteraves... *Chez* les pois une semaine de retard a causé un grand dommage, et un plus grand encore *chez* l'avoine... Les officiers de la ferme font connaître *très généralement* les résultats de leurs expériences... Méthode d'amélioration *quant à ce qui s'agit des* premières importations... *Sélectionnement* des céréales... Travailler le sous-sol au moyen d'une houe à cheval à dents *raides*... *Quant à ce qui s'agit du* pour cent de la matière grasse. Etc., Etc., Etc.

Et voulez-vous une phrase complète? Voici :

« De peser le lait de chaque vache soir et matin ne sert pas seulement à la fin de l'année à faire voir ce qui en est de la vache, mais ne manquera pas de faire mieux produire chaque vache en moyenne. »

Je ne crois pas qu'il y ait dans toute cette brochure une seule ligne, y compris le titre, qui ne contienne au moins une faute.

Les livres sont rares chez nous, qui ont plus d'une édition, et je pense qu'il n'y en a pas, excepté le *Traité de minéralogie et de géologie* de M^{sr} Laflamme, qui en ait eu quatre. A une époque où l'on prêche la nationalisation de notre enseignement, il est bon de signaler le succès toujours croissant de cet excellent ouvrage. La minéralogie et la géologie étaient bien les deux branches de la science dont il importait surtout de nationaliser l'enseignement. Depuis plusieurs années, les élèves de nos collèges apprennent dans le *Traité* de M^{sr} Laflamme la géologie et la minéralogie générales, mais en particulier la géologie et la minéralogie de notre pays. La quatrième édition de cet ouvrage (1907) a été revue et mise à jour par l'auteur.

Un autre livre classique canadien, le *Traité élémentaire de physique* de M. l'abbé Henri Simard, vient d'être réédité. M. l'abbé Simard avait fait paraître la première édition de son livre à Paris. L'ouvrage ayant été adopté par les collèges de la Province, cette édition a été vite épuisée, et l'auteur a dû en donner une deuxième. Celle-ci est sortie des presses de notre éditeur, M. Édouard Marcotte, de Québec. Au point de vue typographique, cette seconde édition ne le cède en rien à la première. Pour le fond, le *Traité* de M. Simard a été revu en entier et considérablement augmenté; professeurs et élèves le trouveront encore mieux adapté à leurs besoins.

A. RIVARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Xavier THIRIAT. *Journal d'un Solitaire*. Paris (F.-R. de Rudeval), 1907, in-18.

Bien peu de lecteurs canadiens ont entendu parler, croyons-nous, de ce modeste paysan d'un hameau perdu de la Lorraine, qu'une infirmité précoce semblait avoir condamné à l'existence la plus obscure comme la plus pénible, et qui pourtant réussit à s'acquérir une réputation enviable dans les sciences et dans les lettres. Publié pour la première fois en 1866, le *Journal d'un Solitaire* fut couronné par l'Académie française le 20 novembre 1883. La maison de Rudeval en présente cette année, après le décès de l'auteur, une sixième édition, parfaite au point de vue de la typographie et des notes. Comment Xavier Thiriât, paralysé des deux jambes à l'âge de dix ans, put devenir, sans avoir suivi les classes d'un collègue quelconque, botaniste, entomologiste, météorologiste, littérateur, correspondant de plusieurs revues scientifiques, et même poète, c'est ce que nous apprennent deux excellentes notices placées en tête du volume. Aussi bien les pages du *Journal* révèlent qu'à vingt ans l'auteur était vraiment tout cela. Il y en a de touchantes, il y en a d'exquises; il y en a de curieuses, comme celle, par exemple, où il essaie de noter en syllabes le chant de la grive. Plus d'une serait digne de figurer dans les anthologies. Le *Journal d'un Solitaire* a sa place à côté de ceux de Maurice et d'Eugénie de Guérin. Ce livre trop ignoré devrait être répandu dans les collèges, dans les couvents, dans le monde où l'on lit.

A. D.

E. DE RENTY. *La Rhodesia. Essai d'histoire africaine*. Paris (F. R. de Rudeval), 1907, in-12.

Qui ne connaît déjà un peu de la Rhodesia, de la « Chartered » ou « British South Africa Company »? Ces noms éveillent tout de suite le souvenir des pays avoisinants, désormais célèbres par la guerre: l'Orange et le Transvaal. Ce territoire naissant, grand comme un empire, situé au nord du Transvaal et qui s'ouvre en ce moment à la civilisation, M. de Renty a voulu l'étudier par le menu et de ses observations est sorti l'*Essai d'histoire* dont nous voulons parler. Plus d'une fois il se dégage de son enquête savante des leçons de colonisation extrêmement pratiques, mais qui ne sont pas seulement utiles au public français. Depuis que l'émigration se porte vers ces régions lointaines, tenues si longtemps pour impénétrables, il est bon que le monde soit averti, d'autant que ces pays offrent aujourd'hui le champ le plus vaste à la spéculation. Il arrive à l'auteur, aussi, de constater, au cours de son étude, certaines méthodes d'accaparement—ceci regarde le point de vue moral—dont les Anglais ont déjà accoutumé l'Amérique avant d'aborder l'Afrique du Sud. Mais il se trouve à côté une constance, un sérieux, une patience, un génie dont on ne peut se défendre d'admirer la force

et l'étendue. La Colonie du Cap, Natal, Orange et Transvaal augmentés en si peu de temps de l'immense Rhodésie, quel champ pour préparer et mûrir une invasion, si lente soit-elle, de toute l'Afrique ! Quelle base pour appuyer les opérations ! Depuis longtemps déjà, le Nord tend la main au Sud du continent noir. Il n'y a plus de doute qu'avant longtemps le chemin de fer qui part du Cap et sillonne déjà la Rhodésie, atteindra le Caire. « De Capetown à Cairo », telle est la formule, tel fut le rêve de Cecil Rhodes. M. de Renty n'a pas eu de peine à mettre en lumière tous les desseins anglais. Son livre nous fait assister aux principales péripéties de la lutte pour s'emparer de l'Afrique sud. Les unes après les autres, les petites souverainetés africaines sont vaincues ou refoulées, ou se fondent dans le grand tout. Une petite pension, un titre, un colifichet console le roitelet déchu. C'est ainsi que l'on voit la Rhodesia étendre de toutes parts ses frontières jamais assouvies.

L'écrivain distingué a étudié de très près les conditions économiques de ces territoires. Il a fait ou refait en partie l'histoire des mines, celle de l'agriculture sans cesse en progrès, celle du commerce et de l'industrie. C'est toute une révolution qui s'accomplit sur cette terre nouvelle, et une révolution qui a son retentissement dans les mœurs même des noirs. Beaucoup finissent par comprendre que le travail vaut mieux comme source de bien-être et de richesse que la guerre, le pillage ou le vol. Devant le commerce des esclaves refoulé de toutes parts, la sécurité renaît et la population reprend son cours.

L'ouvrage de M. de Renty contient sur tous ces sujets et sur bien d'autres encore des informations précieuses. Tel qu'il est écrit, avec méthode et dans un style très net, le livre mérite une place à côté des meilleurs sur le sujet dans notre langue. Il comble des lacunes, précise certaines notions jusqu'ici trop vagues et contient les observations les plus justes.

J.-E. PRINCE.

MÉCANISME VOCAL

Pour bien émettre les sons du français, il faut savoir donner avec précision et énergie aux organes de l'articulation les positions voulues. Les organes qui concourent à la formation des sons et les mouvements de ces divers organes sont multiples. Pour s'en rendre maître et acquérir une prononciation française pure, nette et précise, le meilleur moyen est de pratiquer des exercices, qui peuvent paraître puérils au premier abord, mais dont on aperçoit vite l'utilité. Il faut prendre garde néanmoins à ne point se livrer à une gymnastique vocale défectueuse, et choisir avec soin les exercices. Ceux que nous suggérons ici sont établis d'après les principes les plus sûrs de la phonétique expérimentale. Pour en obtenir de bons résultats, ajoutons qu'il faut les faire régulièrement, chaque jour, s'y employer avec bonne volonté et persister dans l'effort.

Pour les consonnes, et pour les voyelles même, il est nécessaire de pratiquer d'autres séries d'exercices; mais la série suivante comprend, à notre avis, les mouvements élémentaires les plus importants. On n'y trouvera pas une description complète des phénomènes qui produisent et accompagnent les voyelles, mais une classification des sons du français d'après les mouvements 1° de la mâchoire inférieure, 2° des lèvres, 3° de la langue, 4° du voile du palais, distinctions qui permettent d'établir des exercices sur un plan nouveau.

1°—MOUVEMENTS DE LA MÂCHOIRE INFÉRIEURE

ê (paix)	é (thé)	i (lit)
eu (heure)	eû (eux)	u (lu)
o (fort)	ô (ôter)	ou (cou)

Dans chacune de ces trois séries de sons, la mâchoire inférieure, abaissée pour l'émission du premier (ê, eu, o), se rapproche de la mâchoire supérieure pour l'émission du second (é, eû, ô), et davantage encore pour l'émission du troisième (i, u, ou). Les autres organes gardent à peu près la position qu'on leur a

donnée pour la prononciation de la première ; en d'autres termes, la langue, les lèvres et le voile du palais sont sensiblement dans la même position pour *é* et *i* que pour *ê*, pour *eû* et *u* que pour *eu*, pour *ô* et *ou* que pour *o* ; seule, la mâchoire inférieure change de position : abaissée pour la prononciation de *ê*, elle se rapproche de la mâchoire supérieure pour la prononciation de *é*, et les dents viennent à se toucher presque pour la prononciation de *i*. De même pour le deuxième et pour le troisième groupe.

GYMNASTIQUE VOCALE

1° Prononcer les trois voyelles de chaque série, isolées, en respirant après chaque groupe de trois, dans l'ordre indiqué, et en observant avec soin les indications données sur le mouvement de la mâchoire inférieure.

<i>ê</i>	⇒⇒	<i>é</i>	⇒⇒	<i>i</i>
<i>eu</i>	⇒⇒	<i>eû</i>	⇒⇒	<i>u</i>
<i>o</i>	⇒⇒	<i>ô</i>	⇒⇒	<i>ou</i>

2° Les prononcer ensuite unies aux consonnes dont l'articulation demande à peu près la même position des organes que les voyelles qu'elles accompagnent. (Cette correspondance ne peut être exacte ; aussi, pour ceux qui ne savent pas bien prononcer quelque'une des consonnes que nous suggérons, il n'y a pas d'objection à ce qu'ils en adoptent une autre.)

<i>lê</i>	⇒⇒	<i>dé</i>	⇒⇒	<i>si</i>
<i>neu</i>	⇒⇒	<i>jeû</i>	⇒⇒	<i>chu</i>
<i>lo</i>	⇒⇒	<i>gô</i>	⇒⇒	<i>cou</i>

3° Continuer l'exercice avec les autres consonnes.

2° MOUVEMENTS DES LÈVRES

<i>a</i> (<i>a</i> moyen : partir)	<i>â</i> (<i>âme</i>)
<i>à</i> (<i>ardu</i>)	<i>ô</i> (<i>ôter</i>)
<i>ê</i> (<i>paix</i>)	<i>eu</i> (<i>heure</i>)
<i>é</i> (<i>thé</i>)	<i>eû</i> (<i>eux</i>)
<i>i</i> (<i>lit</i>)	<i>u</i> (<i>lu</i>)

Les lèvres, dont les commissures sont tirées en arrière pour la prononciation de la première voyelle de chaque groupe (*a*, *ê*, *é*, *i*), sont portées en avant pour la prononciation de la seconde (*ô*, *eu*, *eû*, *u*).

GYMNASTIQUE VOCALE

1° Prononcer chaque voyelle séparément, avec respiration après chaque groupe de deux, dans l'ordre indiqué, en avançant et retirant alternativement les lèvres.

a	⇒	â
à	⇒	ô
ê	⇒	eu
é	⇒	eû
i	⇒	u

2° Les prononcer unies aux consonnes suivantes.

sa	⇒	jâ
zà	⇒	chô
sê	⇒	gneu
zé	⇒	jeû
si	⇒	chu

3° Les prononcer, dans le même ordre, unies aux autres consonnes.

4° Dire un grand nombre de fois, et d'un mouvement régulier, la phrase suivante, en prononçant fortement chaque syllabe :

J'ai POsé LE sac SUR la PÉtiTE taBLE.

Porter les lèvres en avant sur les syllabes imprimées en capitales, et les retirer en arrière sur les autres, par un jeu alternatif des muscles.

3°—MOUVEMENTS DE LA LANGUE

à (<i>ardu</i>)	é (<i>paix</i>)
o (<i>fort</i>)	eu (<i>heure</i>)
ô (<i>ôter</i>)	eû (<i>eux</i>)
ou (<i>cou</i>)	u (<i>lu</i>)

La langue, sur la première voyelle de chaque groupe, est légèrement bombée ou creusée, retirée en arrière ; sur la seconde, la langue s'étend et se rapproche des incisives inférieures.

GYMNASTIQUE VOCALE

1° Prononcer chaque voyelle séparément, avec respiration après chaque groupe de deux, dans l'ordre indiqué, et tellement que les mouvements de la langue, dans le passage de la première voyelle à la deuxième, soient sensibles.

à	⇒→	ê
o	⇒→	eu
ô	⇒→	eû
ou	⇒→	u

2° Prononcer les voyelles de cette série unies aux consonnes suivantes.

và	⇒→	bê
fo	⇒→	peu
vô	⇒→	meû
jou	⇒→	chu

3° Les prononcer, unies aux autres consonnes.

4°—MOUVEMENTS DU VOILE DU PALAIS

â (<i>âme</i>)	an (<i>entendre</i>)
ê (<i>paix</i>)	in (<i>instant</i>)
o (<i>fort</i>)	on (<i>pont</i>)
eu (<i>heure</i>)	un (<i>parfum</i>)

Le voile du palais, élevé sur la première voyelle, s'abaisse sur la seconde.

GYMNASTIQUE VOCALE

1° Prononcer les voyelles dans l'ordre indiqué, avec respiration après chaque groupe de deux, en laissant les lèvres et la langue, pour la prononciation de la deuxième voyelle de chaque groupe, à peu près dans la position qu'on leur a donnée pour la prononciation de la première.

â	⇒→	an
ê	⇒→	in
o	⇒→	on
eu	⇒→	un

2° Les prononcer unies aux consonnes suivantes.

bâ	⇒→	man
dê	⇒→	nin
bo	⇒→	mon
deu	⇒→	gnun

3° Les prononcer avec les autres consonnes.

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Corporence (*kòrporā:s*) s. f.

|| Corpulence. *Ex.*: Cet homme a une belle *corporence* = une forte corpulence.

VX FR. *Corporence* = m. s., GODEFROY.

« Il mourut veau par déplaisance,
Qui fut dommage à plus neuf,
Car on dit (vu sa *corporence*)
Que c'eut esté un maistre bœuf. »

Cl. MAROT.

DIAL. *Corporence* = m. s., MAINE, DOTTIN, MONTESSON ; NORMANDIE, DuBOIS, TRAVERS, MOISY, DELBOULLE, MAZE ; CENTRE, JAUBERT ; SAINTONGE ET POITOU, ÉVEILLÉ, FAVRE ; SAVOIE, FENOUILLET.

Corporent (*kòrporā*) adj.

|| Corpulent.

Corporeux (*kòrporé*) adj.

|| Corpulent.

Corps (*kò:r*) s. m.

1° || Gilet de flanelle, de laine, de coton (sorte de camisole qu'on porte le plus souvent sur la peau).

2° || Corsage. *Ex.*: *Corps* de robe.

Corps morts (*kò:r mò:r*).

|| Tronc d'arbre abattu et à moitié pourri.

Correct (c'est) (*sé kòrèk*) loc.

|| C'est bien.

FR. *Correct* = qui ne s'écarte pas des règles. DARM.

Correspondre (se) (*s kòrèspō:d*) v. réfl.

|| Se corrompre.

Correyer (*kòreyé*) v. tr.

|| Corroyer.

DIAL. *Correyer* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; Normandie, MOISY; Centre, JAUBERT.

Correyeur (*kòreyâ:r*) s. m.

|| Corroyeur.

DIAL. *Correyeux* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; Normandie, MOISY; Centre, JAUBERT.

Corriger qq'un (*kòrijé kekâ*).

|| Corriger l'erreur de qq'un. *Ex.*: Il a prétendu que l'affaire avait eu lieu le 6 de janvier, mais je l'ai *corrigé* parce que je savais que c'était le sept.

FR. *Corriger* = ramener à la règle celui qui s'en écarte en le reprimandant, en le punissant. DARM.

Corrigeable (*kòrijâb*) adj.

|| Corrigible.

VX FR. *Corrigeable* = m. s., GODEFROY.

Corroie (*korwâ*) s. f.

|| Courroie.

DIAL. *Corroie* (*kòrwa*) = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Cortons (*kòrtô*) s. m. pl.

|| Rillons, rillettes.

FR. Cf. *creton* = morceau de panne de porc frite dans la poêle, DARM.—*Rillon* = menu résidu de porc dont on a fait fondre la graisse, ID.—*Rillette* = hachis de porc cuit dans la graisse, dont on fait des conserves, ID.—*Rillons* et *rillettes*, comme *cortons*, s'emploient surtout au pluriel.

FR.-CAN. Cf. *cretons*, *crotons*, *kertons*, *guertons*, *gretons*, *gortons*, *grotons*.

Corvée (*kòrvé*) s. f.

|| Prestation de travail manuel, collective, volontaire et gratuite, par plusieurs personnes qui s'entendent pour venir en aide à qq'un.

FR.-CAN. On dit aussi *courvée*, qui se trouve dans Nicot.— Voir *Bee*.

Côsse (*kò:s*) s. f.

|| Cosse (*kò's*), enveloppe à deux valves qui renferme les graines des légumineuses.

Cossin (*kòsé*) s. m.

1° || Coussin.

DIAL. *Cossin* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; Centre, JAUBERT; Savoie, FENOUILLET.

2° || Homme, objet bon à rien. *Ex.*: C'est un *cossin*, personne ne veut le prendre à son service.

Costarde (*kòstàrd*) s. f.

|| Flan.

Costumé (*kòstumé*) part. passé.

|| Habillé. *Ex.*: Une dame ben *costumée* = bien habillée.

DIAL. *Costumé* = m. s., Centre JAUBERT.

Coltailler, se *coltailler* (*kòltá:yé*, s *kòltà:yé*).

|| Se colleter, se battre par jeu.

DIAL. *Cotailler*, se *cotailler* = m. s., Normandie, ROBIN.

Côteux (*kò:té*) adj.

|| Qui a des côtes, des collines; montagneux, montueux.

Ex.: Un pays *côteux*.

DIAL. *Côteux* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Côtoyeux, *coteyeux* (*kò:tweyó*, *kò:teyó*) adj.

|| Montueux, montagneux. *Ex.*: Pays, chemin *cotoyeux*.

Cotil (*kòti*) s. m.

|| Coutil.

DIAL. *Cotil* = m. s., Savoie, FENOUILLET.

Cotir (*kòti:r*) v. intr.

|| Pourrir (en parlant du bois). *Ex.*: Le cœur de ces arbres est *coti* = pourri.

FR. *Cotir* = *vieilli*, meurtrir (un fruit) par un coup. DARM.

DIAL. *Cotir* = pourrir (en parlant du bois), Normandie, ROBIN, MOISY; Centre, JAUBERT.

Cotiser (*kòfizé*) v. tr.

|| Estimer la propriété pour asseoir l'impôt municipal.

Cotiseur (*kòfizè:r*) s. m.

|| Estimateur, celui qui est chargé d'estimer les propriétés pour asseoir l'impôt municipal.

Circulation (*sirkulá:syô*) s. f.

|| Tirage. *Ex.*: Notre journal a une *circulation* de 100,000 exemplaires = un tirage de...

FR. *Tirage* = action d'obtenir des exemplaires plus ou moins nombreux, par l'impression. Le tirage d'un journal, d'un livre.
DARM.

Confusion (*kōfusyō*) s. f.

|| Convulsion. *Ex.*: Tomber en *confusion* = en convulsions.

Coude (*kud*) v. tr.

|| Coudre.

DIAL. *Coude* = m. s., dans le Centre de la France, JAUBERT; en Normandie, DELBOULLE.

FR.-CAN. *Coude, coudais, coudis, coudu*. Ces formes sont les mêmes dans le Centre et en Normandie.

Coudéyer (*kudeyè*) v. tr.

|| Coudoyer.

DIAL. *Coudéyer* = m. s., dans le Centre, JAUBERT.

Coudre (*kudr*) s. m.

1° || Coudrier, noisetier.

VX.-FR. *Coudre* = noisetier, vx. DARM.

DIAL. *Coudre* = m. s., dans le Centre de la France, JAUBERT; en Normandie, MOISY, ROBIN; dans le Bas-Maine, DOTTIN.

2° || Coude.

DIAL. *Coudre* = m. s., dans le parler bournois, ROUSSEY.

3° || Coutre.

Couëffe (*kwè:f*) s. f.

|| Coiffe.

DIAL. *Couëffe* = m. s., Centre, JAUBERT.

Couenne (*kwèn*) s. f.

|| Surface d'un terrain couvert de gazon. *Ex.*: Lever des *couennes* = enlever des plaques de terre gazonnée (qu'on détache pour en recouvrir un autre terrain).

VX. FR. « On a enlevé la bruyère avec des glèbes ou *couènes* de terre de quatre pouces de large », DUBEAU DE LA MALLE, *Annal. sc. nat.*, 18 25, p. 371.—« Quand les sangliers ont bouté et renversé la terre, et la *couenne* de l'herbe... » MODUS, f° 31 (dans LITTRÉ).

DIAL. *Couenne* = m. s., Centre, JAUBERT; Normandie, MOISY.—« Un feu de *couenne* = une colère sans motif et sans effet », Bas-Maine, DOTTIN.

FR.-CAN. La *couenne* est la surface d'un terrain depuis longtemps en pâturage ou en prairie, et composée de racines et de débris de racines. On l'appelle aussi *tignasse*, quand elle est composée de mauvaises herbes difficiles à détruire. *Lever la couenne* = enlever cette couche de terre gazonnée au moyen de la charrue.

Couette (*kwèt*) s. f.

|| Natte, tresse de cheveux; mèche de cheveux. *Ex.*: Porter la *couette* sur le dos = porter ses cheveux en tresse, en natte.— Avoir une *couette* blanche = avoir une mèche de cheveux blancs.

VX FR. *Couette* = petite queue. DARM.

DIAL. *Couette* = petite queue, Poitou, Centre, JAUBERT; Normandie, BUTET-HAMEL, *Revue des P. P.*, p. 78, *Bull. des P. N.*, p. 413.

Coat (*kó:t*) s. f.

|| Habit.

ÉTYM. Ang. *coat* = m. s.

Couillon (*kuyō*) adj. et s. m.

|| Lâche, poltron, couard, avare, paresseux, lâcheur, traître. (En général, terme de mépris.)

DIAL. *Couillon* = m. s., Normandie, MAZE, DELBOULLE, DUBOIS, MOISY; *Revue des P. P.*, I. 46; parler pop. commun, TIM.; Centre, JAUBERT; Savoie, FENOUILLET.

Couillonner (*kuyōné*) v. tr.

|| Tromper, duper, trahir.

DIAL. *Couillonner* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; Normandie, MOISY, MAZE.

Coulée (*kulé*) s. f.

1° || Ravin.

FR. *Coulée* = chemin étroit par lequel le cerf se glisse dans son réduit, DARM.

DIAL. *Coulée* = vallée, Ille-et-Vilaine, ORAIN; Poitou, FAYRE; Bas-Maine, DOTTIN; Centre, JAUBERT.

2° || Quantité d'eau d'érable récoltée dans une journée.

Couler (*faire*) (*fe:r kulé*).

|| Mettre une *sucrierie* en exploitation. *Ex.*: Si le temps continue à être beau, je *ferai couler* la semaine prochaine.

Couleuré (*kulœ:rè*) adj.

|| Au teint coloré, haut en couleur.

VX FR. «La face blanche et *couleurée*», *Roman de la Rose*.

DIAL. *Couleuré* = m. s., Berry, LITTRÉ, JAUBERT; Saintonge,

ÉVEILLÉ.

Couleurer (*kulœ:rè*) v. tr.

|| Colorer.

DIAL. *Couleurer* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN; Normandie,

Rev. des P. P., I, 136, MOISY, ROBIN; Centre, JAUBERT; Berry, LAPAIRE; Châtenois, VAUTHERIN; Bresse, GUILLEMAUT.

Couleuve (*kulœv*) s. f.

|| Couleuvre.

DIAL. *Couleuve* = m. s., Normandie, MOISY.

Coulombage (*kulō:bà:j*) s. m.

|| Colombage.

Coloué (*kōlwé*) s. m.

|| Couloir, passoire.

Couloué (*kulwé*) s. m.

|| Couloir.

DIAL. *Couloué* = tamis pour passer le lait, Bas-Maine, DOTTIN.

Coulouèr (*kulwé:r*) s. m.

|| Couloir.

DIAL. *Coulouèr* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

Collouer (*kōlwé*) v. tr.

|| Clouer.

SARCLURES

*. Un journal traite de bigame un homme qui, ayant déjà femme légitime, « vient de *marier* une jeune fille à Montréal ».

S'il avait *épousé* la jeune fille, nous comprendrions qu'on l'accuse de bigamie. Mais *marier* une jeune fille n'équivaut pas à *se marier* avec elle. Un père *marie* sa fille à un jeune homme; celui-ci *se marie avec* la jeune personne, ou l'*épouse*.

*. « Réalisant sans doute toute l'horreur de son crime, le misérable s'est enfui. »

On ne dit pas combien cette *réalisation* a rapporté au criminel. Il aura peut-être *compris* trop tard que l'horreur d'un crime est difficile à convertir en espèces.

*. Voici une *sarclure* énorme! C'est plutôt un bouquet de mauvaises herbes, ou, mieux encore, un champ, un *compost* de terre, où mon sarcloir se perdrait et que je détache tout d'une pièce:

« Nous avons, au feu qui couvait encore sous la cendre, rallumé le flambeau de l'amitié; et je viens, au nom de mes compagnes rencontrées sous le toit hospitalier où la grande famille des anciennes élèves maitresses de l'École Normale Laval a été reçue avec tant de bonté et de cordialité, je devrais dire avec tant de chaleur, puisque nous avons secoué de nos têtes le frimas des hivers pour nous parer des roses de nos dix-huit printemps, roses qui nous ont semblé à peine flétries et gardent encore le parfum des bons jours. »

*. On sait que la compagnie Frontenac pratique actuellement dans les rues de Québec des tranchées profondes pour y poser ses conduites de gaz; on sait aussi que les passants en sont fort incommodés. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est le tort que cela fait à l'agriculture: les récoltes ont été retardées beaucoup par ces tranchées... Lisez plutôt ce que publie un quotidien bien informé:

« Depuis le commencement des travaux d'excavations pour la compagnie du gaz Frontenac, nos *diverses* rues sont dans un état pitoyable et devenues presque impassables, surtout *sur* les

rues d'Aiguillon, Ste-Marie, St-Patrice, St-Olivier et autres, le tout aggravé par les fortes pluies des derniers jours, causant des retards considérables dans les récoltes, un peu partout, aux environs de Québec.»

*. On a plaidé les circonstances atténuantes en faveur des journalistes qui écorchent la langue française, et sans doute on a eu raison. Mais vraiment, certains journalistes abusent de l'indulgence que ces circonstances atténuantes leur assurent. Ils exagèrent. On comprend qu'un reporter fasse une faute; on comprend qu'il en fasse deux; on comprend qu'il en fasse dix, et vingt... Il n'a pas le temps de se relire, et puis il est mal payé, et surtout il ne sait pas mieux faire... Mais ce qui est incompréhensible, c'est qu'un rédacteur écrive, fasse imprimer et prétende faire lire, en première colonne de son journal, des phrases comme celle-ci, qu'il faut citer en entier et souligner d'un bout à l'autre :

« Comme les conflits internationaux, les guerres, n'ont pas d'autres causes que celles dont naissent, en général, les conflits plus restreints des ouvriers, soit entre leurs unions et leurs patrons, soit entre leurs unions elles-mêmes, et comme, aussi, les moyens de pacification adoptés pour la prévention des petites guerres intérieures, des petites collisions du capital et du travail, sont en tous points aptes à opérer les mêmes effets, mutadis (sic) mutandis, dans leur application aux disputes internationales, c'est avec beaucoup de raison et de bon sens, que la loi Lemieux, pour la prévention et le règlement des conflits ouvriers a été proposée à la Conférence de la Paix, tenue à New-York, la semaine dernière, par son Excellence lord Grey, gouverneur du Canada, comme le modèle des résolutions à adopter à la Conférence de la Haye. »

*. « Hier matin, les membres de la Congrégation de la paroisse ont présidé à l'élection d'un préfet. »

Tous présidents, les membres de la Congrégation ! En cette qualité, ils n'avaient sans doute pas droit de voter; alors comment s'y est-on pris pour procéder à l'élection du préfet ?

*. Un marchand anglais annonce, en français (?), qu'il vend des « lampes d'autel décoratives » (avec un bel accent grave sur l'a); c'est, écrit-il, « la dernière idée en Décoration d'Autel, ou pour d'autres. Un très frappant et beau surplus a la décoration d'Autel et Sanctuaire. »

LE SARCLEUR.

ANGLICISMES

Anglicismes.	Équivalents français.
<i>Défalcataire</i> (ang. defalcator)...	Concussionnaire, celui qui se rend coupable d'abus de confiance, de détournements.
<i>Défalcation</i> (ang. defalcation) ..	Concussion, vol fait par un fonctionnaire dans l'exercice de sa fonction. (<i>Défalcation</i> : action de défalquer, de retrancher d'une somme, d'une quantité, LITTRÉ).
<hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
<i>Défranchisation</i> (ang. disfranchisement)	Dégradation civique (peine infamante qui enlève au citoyen ses droits politiques, certains droits civils, etc., DARM.).
<i>Défranchiser</i> (ang. disfranchise).	Dégrader, priver des droits politiques ou civils.
<i>Déqualification, disqualification</i> (ang. disqualification)	Dégradation civique.
<i>Déqualifié, disqualifié</i> (ang. disqualified)	Dégradé civilement, privé de ses droits politiques.
Il a été <i>déqualifié</i> pour sept ans.	Il a été privé de ses droits politiques pour sept ans.
<i>Déqualifier, disqualifier</i> (ang. to disqualify)	Enlever à qq'un ses droits politiques, prononcer la dégradation civique de qq'un, le frapper d'incapacité légale, politique.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Atlas linguistique de la France, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'Argus de la Presse. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'Argus, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50

FEU VIE ACCIDENT

Arthur Marcotte

AGENT

Commercial Union. Phoenix of Hartford,
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

A LA LIBRAIRIE DU CLERGE

J. P. GARNEAU

6, RUE DE LA FABRIQUE, H.-V.

LIVRES RELIGIEUX, CLASSIQUES, DE LITTÉRATURE, ETC., ETC
ARTICLES RELIGIEUX ET ORNEMENTS D'ÉGLISE

AU CREDIT PAROISSIAL

J.-P. GARNEAU

(Successeur de C.-B. LANCTOT)

5, RUE SAINT-JEAN

GRAND CHOIX DE CHASSUBLES, VASES SACRÉS, STATUES,
CANCÉLABRES, BRONZES D'ÉGLISES. etc., etc.
ENCENS, HUILE DE 8 JOURS, CIERGES

SPECIALITES. Bannières, Drapeaux de tous genres, et Statues de
outes grandeurs.

N. B.—Toute commande reçue à ces deux magasins sera promptement exécutée



Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

ORNEMENTS D'ÉGLISE

NOTRE Rayon des Ornaments d'église est considéré comme un des principaux et des plus importants de toute l'Amérique. Depuis que nous avons établi ce rayon, une grande diminution de prix s'est effectuée, et le temps où de grands bénéfices étaient perçus dans la vente de ces marchandises, est déjà assez éloigné. Afin de vous donner une idée de nos prix, nous en mentionnerons quelques-uns: **Chasubles**, \$6.00; **Chapes**, \$10.00; **Dalmatiques**, \$18.00. D'autre part, nous avons des ornements sacrés valant \$1,000.00. Nous gardons encore un assortiment d'huiles, de cierges, de chandelles de tout genre; de fleurs artificielles, palmes, statues importées, calvaires, bannières, drapeaux, etc. Notre devise est de donner toujours satisfaction complète; sinon, de rembourser l'argent.

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs, de la est à lui seul un grand magasin.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES ★ MEUBLES

USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

Z. PAQUET, 157 a 173, Rue St-Joseph
QUEBEC.

TELEPHONE : 2623

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

EDOUARD MARCOTTE

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE DE

“ L'ANNUAIRE DES ADRESSES DE QUÉBEC & LÉVIS ”
IMPRIMEUR ET RELIEUR

Livres, Brochures, Périodiques, Impressions de luxe,
Impressions commerciales en noir et en couleurs

Catalogues

VARIÉTÉ de caractères.—Intercalation de gravures en couleurs d'échantillons-spécimens.

Catalogues, Prix Courants

TRÈS grande variété de caractères et de chiffres les plus nouveaux permettant l'établissement et la composition rapide des catalogues et des prix courants les plus compliqués.

Carifs, Circulaires

COMPOSITION et dispositions aussi variées que le client le désire.

Brochures de Publicité

BROCHURES destinées à faire connaître, à lancer un produit nouveau, ou à soutenir l'ancienne réputation d'un produit de marque.

Imprimés Divers

pour Spécialités

Enveloppes, Étiquettes, Bandes de garantie, Mode d'Emploi, Prospectus.

NOMBRE de produits et toutes les spécialités, livrés en boîtes, en étui, en bouteilles, en sacs papier ou toile, etc., sont accompagnés de modèles divers d'imprimés, tels qu'enveloppes, étiquettes, prospectus, bandes de garantie, mode d'emploi, etc. J'exécute ces modèles aux prix les plus réduits possibles et avec une régularité parfaite dans les teintes du papier ou de l'impression, dans la forme extérieure, ce qui, bien souvent, contribue à caractériser une marque.

Reliure de tous genres

PLEINE toile, pleine basane verte ou rouge, et demi-basane, plein chagrin ou demi-chagrin. Dorure et gaufrage or, argent, blanc et couleur.

IMPRIMERIE-RELIURE-FABRIQUE DE RÉGISTRES

QUÉBEC: 82, RUE SAINT-PIERRE

TÉLÉPHONE 1290

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avertir le secrétaire.

Nous prions tous les lecteurs qui seraient disposés à faire pour le compte de la Société une petite enquête locale et qui n'ont pas reçu notre *Bulletin d'observations* No 3, de nous l'écrire; nous leur enverrons immédiatement un exemplaire de ce *Bulletin*. Nos correspondants voudront bien nous faire parvenir leurs réponses aussitôt que possible; car nous attendons la rentrée des observations sur les mots en C pour publier le questionnaire sur les mots en D.

Les Contemporains. 17 mars: *Général Menou*; 24 mars: *Mme Anaïs Ségalas*. 1 sept.: *Les prêtres massacrés dans la prison des Carmes le 2 septembre 1792*; 8 sept.: *Colonel G. de Villebon-Mareuil*.

* * *

Le Mois littéraire et pittoresque. Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14fr. Sommaire du N^o d'octobre: *La punition*, nouvelle, par Jean Viola; *Marie-Louise régente*, histoire, par Gilbert Stenger; *L'enlumineur Pucelle*, Beaux-Arts, par Louis Dimier; *Le secret de la vie*, causerie, par Henri de Noussanne; *La mort de Bègue de Belin*, poésie, par Georges Gourdon; *Les prétendants de Claudette* (suite), roman, par Arthur Doulliac; *Un coin de la Forêt Noire*, varia, par Roger Dupont; *Rochefort du Gard*, par André Godard; *Les cultures maraîchères*, par d'Argyl; *L'Hôpital du Val-de-Grâce et l'école d'application du service de santé militaire*, par le Dr Laval; Pages oubliées; Variétés scientifiques, etc.

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger: 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1^{er} septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Le 1^{er}, le 2^{ième}, le 4^{ième} et le 5^{ième} volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume: \$2.50; le troisième volume ne se vend que dans la série complète des cinq années du BULLETIN, dont le prix est de \$12.50.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Bureau de Poste, casier N° 221)

QUÉBEC

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur